

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : David Martel

<https://www.cadre21.org/membres/62f0358e58eef230f228696d>

Date d'obtention : 2020-10-12 13:41:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode pour agir rapidement et de manière uniformisée dans le but de protéger les jeunes. La méthode est très bien expliquée et définit les rôles de chaque intervenant impliqué.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle structurera davantage mes interventions qui seront plus réfléchies et méthodiques. Elle m'a également donné des indications sur la manière de confisquer les appareils électroniques de jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je porterai une attention particulière à la nature du geste (malveillant ou impulsif), car l'issue n'est pas la même.